



La retraite, le travail et la maîtrise de son activité : retour sur l'œuvre de Bernard Friot

Sur les questions relatives à la retraite et au travail, l'œuvre de Bernard Friot est aujourd'hui l'une des plus discutées dans le monde francophone. Refusant de séparer ces moments de la vie sociale et économique, Friot propose au contraire de les reconnaître comme deux facettes d'une même contribution à la richesse collective. Cette proposition n'est pas sortie d'un chapeau : en s'appuyant sur les acquis sociaux des dernières décennies, Friot montre que cette contribution a été reconnue comme telle par le versement d'un salaire à la retraite indépendamment de la relation d'emploi. Reprenant et actualisant une tradition communiste française, la pensée de Friot offre une perspective qui permet de lire autrement le sens des réformes récentes des retraites dans les pays occidentaux, en particulier celles qui ont eu récemment cours en France. Le présent numéro du Bulletin de la retraite présente un entretien qu'il a accordé sur ce sujet et introduit à son travail.

Bonne lecture !

Actualités

■ Plus de 5 600 employés de Ford au Canada ont voté en faveur d'une convention collective améliorant les bénéfices de leur régime de retraite à prestations déterminées et de leur régime de retraite à cotisations déterminées. Les rentes versées à la retraite par le régime de retraite à prestations déterminées ont été améliorées et les cotisations patronales au régime à cotisations déterminées ont été augmentées, en plus de la qualité de ce dernier pour que ses paramètres ressemblent davantage à ceux d'un régime de retraite à prestations déterminées.

https://www.benefitscanada.com/pensions/cap/ford-unifor-agreement-includes-significant-dc-pension-improvements-transition-to-db-plan/?utm_source=EmailMarketing&utm_medium=email&utm_content=benefitscanada.com&utm_campaign=Benefits-Canada-Daily-Newsletters&oft_id=122610473&oft_k=7UNKvJto&oft_lk=KqSsFy&oft_d=638313495946200000&fpid=858506&m32_fp_id=cvookZ&ctx=newsletter&m32_fp_ctx=DI_MASTER_Relational

■ L'Observatoire de la retraite, en collaboration avec des sections locales (Granby, Ouareau et Rosemont) de l'AQDR, organise une série de rencontres avec Bernard Friot dans la semaine du 16 octobre 2023, à Montréal. Parmi ces activités, mentionnons la tenue d'une grande conférence publique intitulée « Sortir de la défensive. Reprendre l'initiative sur les enjeux du travail et de la retraite », qui aura lieu le mardi 17 octobre à 19h.

L'entrée est libre, mais l'inscription est obligatoire. Tous les détails se retrouvent sur le site web de l'Observatoire de la retraite : <https://observatoireretraite.ca/>

SOMMAIRE

Actualités	1
Mobilisations	2
Le savant et la politique	2
Veille internationale	7

■ Le 19 septembre dernier, le journal Les Affaires tenait à Montréal une conférence consacrée à la rémunération globale. Au menu, des panels sur différents sujets touchant la retraite, les assurances, le travail et la gestion des ressources humaines, notamment. L'Observatoire de la retraite a participé au panel portant sur les tendances en matière de régimes de retraite, en insistant sur l'importance d'aller au-delà de l'épargne-retraite individuelle et de viser le développement de nouveaux régimes de retraite collectifs.

Mobilisations

■ Le réseau FADOQ est intervenu en commission parlementaire sur le projet de loi 31. Bien que la législation proposée soit surtout critiquée pour la facilité avec laquelle un propriétaire pourrait refuser une cession de bail, d'autres éléments pourraient être améliorés. Le réseau FADOQ a entre autres proposé que la contestation d'une hausse de loyer puisse se faire de manière conjointe entre tous les locataires d'une résidence pour aînés. Le Réseau a également revendiqué un meilleur encadrement des prix des services à la personne dans les résidences privées pour personnes âgées puisqu'ils sont très disparates d'une RPA à l'autre pour un même service.

<https://www.fadoq.ca/quebec-et-chaudiere-appalaches/actualites/nouvelle/projet-loi-habitation-logement-rpa-personnes-ainees>

■ Dans le contexte d'une inflation accrue et persistante, la question de l'indexation des régimes revient au-devant de la scène. C'est pourquoi l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) a interpellé de nouveau le gouvernement sur la question de l'indexation partielle des rentes du RREGOP par le biais d'une lettre ouverte. L'une des principales revendications : corriger la désindexation du régime qui eut lieu entre 1982 et 1999. La lettre ouverte traite aussi de l'introduction d'une rente ajournée dans les dispositions du régime de retraite. Cette rente ajournée permettrait de bonifier la rente du RREGOP pour une personne salariée qui accepterait de travailler après l'âge de 65 ans.

https://www.aqrp.ca/documents/documentation/lettres-ouvertes/Negociations-collectives-Assurer-la-perennite-des-regimes-de-retraite-du-secteur-public_MWG_VF_2023-09-27-3_vf.pdf

■ Le 4 octobre dernier, l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) a réclamé la mise en place de mesures d'aide ciblées et structurantes pour les personnes retraitées lors de la mise à jour économique du gouvernement du Québec prévue pour le mois de novembre. L'AQDR a ressorti les résultats d'une étude réalisée en 2022 par l'Observatoire québécois des inégalités (OQI), selon laquelle 49,2 % des personnes de 60 ans et plus n'avaient pas accès à un revenu viable, qui leur permettrait de vivre dignement.

<https://www.infodimanche.com/actualites/actualite/594374/les-aines-exigent-des-mesures-pour-un-revenu-viable-a-la-retraite>

Le savant et la politique

« L'enjeu des retraites, c'est la souveraineté sur le travail ». Entretien avec Bernard Friot¹

Propos recueillis par Laurent Ottavi

Élucid - Identifiez-vous un but caché dans la réforme des retraites derrière les apparences d'une nécessité de gestion ?

Bernard Friot - Le but n'est pas caché, et il concerne tous les conquis communistes qui ont subverti la sécurité sociale patronale en faisant passer le salaire de droit lié au contrat



¹ Publié d'abord dans la revue en ligne Élucid le 26 mars 2023. Nous remercions l'auteur pour l'autorisation de la reproduction du texte. La publication est disponible ici : <https://elucid.media/societe/bernard-friot-lenjeu-des-retraites-cest-la-souverainete-sur-le-travail/>

de travail à un droit de la personne, qu'il s'agisse des allocations familiales, de la santé et de la retraite, mais aussi du chômage : toutes les réformes de l'UNEDIC² engagées depuis 1984 mettent en cause le droit au salaire des sans-emploi, alors que c'est ce droit au salaire qui est affirmé de 1958 à 1979 dans une vigoureuse montée en puissance du remplacement du salaire par l'allocation de chômage. Ce but évident n'est caché qu'aux yeux de ceux qui ne veulent pas voir le déjà-là communiste³ des conquies en matière de salaire, négateurs qu'ils sont de l'existence d'une classe révolutionnaire en capacité d'instituer, dans le capitalisme, des alternatives aux institutions capitalistes du travail.

La question des retraites est d'abord celle du travail d'après vous, ce qui amène à les considérer d'une tout autre façon qu'aujourd'hui. Comment analysez-vous dans ce contexte la référence à la « valeur travail » ?

L'invocation de la valeur travail par le gouvernement et par la droite dans ses composantes macroniste⁴, ciottiste⁵ et lepéniste⁶ en train de faire l'apprentissage de leur définitive imbrication est dans l'ordre des choses. Dans le travail tel que l'organise la bourgeoisie capitaliste, les travailleurs ne décident de rien d'essentiel : ni ce qui est produit, ni où, ni comment, ni par qui. Nous ne décidons pas alors que nous sommes de plus en plus interrogatifs sur la légitimité, tant écologique qu'anthropologique, de ce travail qui nous est imposé.

Il est donc décisif, pour les décideurs capitalistes, que nous ne puissions vivre que d'un salaire acquis après que nous nous soyons soumis à ce travail subordonné. Dans le capitalisme, le salaire ne peut être que la conséquence d'un travail préalable, et dès notre enfance nous avons été catéchisés à la « fierté de vivre de son travail », de « gagner sa vie par son travail ». Cette « valeur travail », où « valeur » a un sens moral, est évidemment la réponse de la religion capitaliste à la proposition communiste : seul le travail produit de la valeur (au sens économique) et donc seuls les travailleurs doivent en décider.

La proposition communiste dont vous parlez rejoint-elle ce que Lafargue appelle le « droit à la paresse », qui a fait polémique dans la bouche de Sandrine Rousseau ?

Le droit à la paresse est le droit de refuser un travail aliéné. Un tel droit est une nécessité que l'impasse écologique évidente, mais aussi l'impasse anthropologique dans laquelle nous conduit plus insidieusement la gestion capitaliste de l'intelligence artificielle et de la biologie moléculaire, rend aujourd'hui palpable. Ce nécessaire refus n'est possible que si notre salaire n'est plus conditionné par un travail subordonné, mais est attaché à notre personne. Le salaire capitaliste est un *salaire* « après que », après une subordination et nécessairement après elle pour que nous y soyons contraints. Une contrainte que la « valeur travail » présente comme un mérite, le « mérite » de « gagner sa vie » et de « gagner le loisir de la retraite » après une « dure vie de labeur ». Comment ne pas trouver cette valeur répugnante... et, disons-le avec force : irresponsable face à l'urgence de nous dégager de l'impasse anthropologique et écologique en prenant la maîtrise du travail.

Le droit à la paresse ouvrirait donc paradoxalement la voie vers le travail libre ?

Dans le capitalisme, dans la souffrance (la nécessaire « souffrance au travail » source de « mérite » et de « fierté de gagner sa vie »), nous sommes invités à être sourds et aveugles sur l'objet même de notre travail, pour faire du travail la peu passionnante - mais combien méritante ! - condition de notre pouvoir d'achat et de notre libération du travail. Car, selon les dogmes énoncés avec une stupidité docte par les prêtres universitaires de la religion capitaliste, le travail est une « désutilité » à faire valoir contre notre spontanée « préférence pour le loisir ».

Aujourd'hui, sortir de cet antihumanisme de la « valeur travail », de ce mépris capitaliste tant pour les travailleurs que pour le travail, n'est plus une option, c'est une obligation de continuité du genre humain. Nous avons la responsabilité

² Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce. Association chargée de l'assurance-chômage.

³ <https://elucid.media/economie/bernard-friot-travail-salaire-production-course-valeur-capitalisme-mur>

⁴ Relatif à Emmanuel Macron, actuel président français

⁵ Relatif à Éric Ciotti, président du Parti républicain (LR)

⁶ Relatif à Marine Le Pen, présidente du groupe Rassemblement national

de passer du « salaire après que » capitaliste au salaire « pour que » communiste : non plus le résultat d'une subordination, mais une avance inaliénable faite à toute personne majeure, condition d'un travail librement choisi, libéré de la subordination. C'est précisément la situation des retraités, en tout cas des retraités dont la pension est supérieure au salaire minimum. C'est pour cela que la bourgeoisie a engagé une lutte déterminée contre la pension comme salaire à vie.

Tout comme « la valeur travail », vous estimez que la solidarité intergénérationnelle s'inscrit dans le cadre de l'exploitation capitaliste. En quoi ?

En ce que cette prétendue « solidarité » suppose que les retraités, non soumis à l'obligation d'un travail capitaliste, sont non productifs. Toute personne libérée du travail subordonné est posée comme improductive dans le capitalisme, c'est fondamental pour la bourgeoisie, qui ne tire sa puissance de classe que de l'exploitation du travail. La religion d'État au service de cette puissance enseigne, à l'école, dans les médias, dans les célébrations culturelles, que les ressources de personnes libérées du travail subordonné, et donc définies comme « inactives », ne peuvent venir que du travail subordonné des « actifs », c'est-à-dire de ceux dont le travail, employé ou indépendant, met en valeur du capital.

Le ratio retraités/actifs, éminente statue placée dans le chœur de tout édifice de la religion d'État (par exemple le studio d'une télé de milliardaire), et devant laquelle chaque officiant, chaque « invité à débattre » de « l'actualité », vient égrainer le chapelet des prières pour qu'il y ait assez d'actifs pour le nombre de retraités est le pendant de la « valeur travail » célébrée dans toutes les chapelles de village. Il n'y a de production que dans la subordination, et les ressources auxquelles les personnes ont droit en dehors de cette situation ne peuvent venir qu'en contrepartie de la solidarité dont elles ont fait preuve quand elles étaient actives. Énonçons le dogme : les pensions doivent être financées par un travail subordonné, et si les actifs n'ont pas dépensé tout leur salaire, s'ils en ont mis une partie au pot commun par leurs cotisations, ils ont droit, lorsqu'ils deviennent inactifs (traduction : lorsqu'ils ne sont plus soumis à un travail subordonné), de retrouver la solidarité dont ils ont fait preuve en bénéficiant des cotisations des actifs actuels.

L'opposition faite entre la retraite par capitalisation et la retraite par répartition constitue-t-elle un faux débat ?

Financer les pensions par le rendement de placements financiers ou par le flux courant des cotisations n'est pas du tout un faux débat ! La si funeste financiarisation de nos économies capitalistes relève en partie du tournant pris dans les années 1970 par les régimes de retraite d'entreprise, forts dans les pays à faible syndicalisme interprofessionnel. La loi Erisa a alors imposé à ces régimes, jusque-là en *pay as you go*, et à prestations définies, des réserves considérables (jusqu'à vingt fois les versements annuels de pensions) prétendument pour garantir les pensions futures, comme si on pouvait mettre de la valeur au congélateur, alors que, en répartition comme en capitalisation, les salaires et pensions d'une année sont toujours à rapporter à la valeur produite dans l'année. Cet acte de foi dans une croyance capitaliste d'une possible réserve interpériodique de valeur a généré un capital fictif aux rendements virtuels tels qu'il a rendu possible, dans les années 1990, un remplacement de presque tous ces régimes de pensions d'entreprise en régimes en capitalisation à cotisations définies. Cette dérive accompagnatrice tant des bulles spéculatives que d'une évaluation des entreprises selon le rendement des actions doit être combattue de toutes nos forces.

C'est pourquoi il faut refuser le cantonnement des pensions à un pourcentage du PIB qui encourage l'épargne « en vue de la retraite » comme disent les commerciaux de la chose. Cela dit, oui, il y a un faux débat dans la bataille des retraites telle qu'elle est menée en France depuis 1987. Les opposants défendent « la répartition » alors qu'il y a une répartition tout à fait capitaliste, celle précisément que les réformateurs veulent imposer contre la répartition communiste commencée en 1946. Le gouvernement et la droite justifient la réforme au nom du sauvetage de « la répartition », ce « système-de-solidarité-où-les-cotisations-des-uns-financent-les-pensions-des-autres ». Si nous disons qu'ils mentent, qu'ils nous trompent, car en réalité ils veulent faire advenir la capitalisation contre la solidarité inhérente à la répartition, qu'est-ce que nous faisons d'autre qu'avouer notre croyance dans la religion capitaliste de la solidarité intergénérationnelle ?

Pouvez-vous détailler les différentes répartitions, capitaliste d'une part et communiste de l'autre ?

« La répartition » n'existe pas. Il y a une répartition capitaliste et une répartition communiste. Capitaliste, elle socialise le salaire dans des cotisations capitalistes qui seront différées dans la pension : seules des personnes au travail subordonné ont droit au salaire, les autres ont droit à un revenu

différé. C'est l'Agirc-Arrco, création patronale assidue de 1947 à 1961, dont le taux de cotisation a doublé depuis 1991 alors que le taux de cotisation au régime général stagnait. Régime général qui, en 1946, instaure au contraire la cotisation communiste : le salaire est socialisé pour attribuer du salaire à des personnes sans contrepartie en travail subordonné. Non seulement aux retraités, comme nous venons de le voir, mais aux parents : c'est la loi Croizat d'août 1946 sur les allocations familiales, droit au salaire des parents, évidemment remplacé en 1990 par le droit à la solidarité avec la Contribution sociale généralisée (CSG) de Rocard- vous comprenez maintenant la cohérence de la contre-révolution capitaliste du salaire.

La répartition capitaliste, qu'il s'agisse de la CSG ou des régimes complémentaires de retraite et de santé, ces derniers eux aussi promus contre le régime général d'assurance maladie (autre preuve de la cohérence de la contre-révolution) remet le salaire dans les rails de la subordination, alors que la répartition communiste dissocie le salaire de l'emploi pour en faire un droit de la personne. L'enjeu de la bataille des retraites, ça n'est pas la solidarité intergénérationnelle contre la capitalisation, c'est le revenu différé des cotisations, qui réaffirme, en répartition, le salaire comme contrepartie de la subordination dans l'emploi, contre le salaire droit de la personne, condition de sa souveraineté sur le travail.

Les mouvements qui se sont opposés aux réformes des retraites jusqu'ici ont-ils échoué du fait qu'ils partageaient sans le savoir le même cadre de pensée que les dirigeants ?

Attention, c'est ce que j'écris dans *Prenons le pouvoir sur nos retraites*, une analyse qui porte sur le long terme de la réforme des retraites telle qu'elle est menée depuis 1987, et sur sa cohérence profonde avec les réformes qui affectent l'ensemble des branches de la sécurité sociale dans ce qu'il faut qualifier de contre-révolution capitaliste du salaire : la tentative de réaffirmer le « salaire après que » contre les prémices de son institution comme « salaire pour que ». La cécité des opposants aux prémices du salaire communiste a à voir avec une vision fataliste de l'omniprésence du salaire capitaliste et avec une croyance tant dans la valeur travail que dans la solidarité intergénérationnelle.

En témoigne encore aujourd'hui l'insuffisante mobilisation contre le point à mon sens central de la réforme Macron, la suppression des régimes spéciaux, précisément parce qu'ils sont ceux du salaire continué dans la pension. Avec comme cible suivante le régime des fonctionnaires, évidente si ceux de l'Électricité de France et de la Régie autonome des transports parisiens disparaissaient après ceux des postes et télécommunications et de la Société nationale des chemins de fer français. Mais dans l'immédiat de la mobilisation contre l'étape actuelle de la réforme, je suis évidemment solidaire de toutes les actions visant à refuser l'âge légal de 64 ans et à instaurer la retraite à 60 ans. Le temps de l'action n'est pas celui de la critique. J'observe d'ailleurs avec un grand intérêt, d'une part la montée en visibilité, même s'ils restent très minoritaires, de mots d'ordre fondamentaux comme « régimes spéciaux pour tous », d'autre part le fait massif, et qui augure bien des combats futurs, que la mobilisation ne porte pas que sur la retraite, mais sur le refus de continuer à travailler au service d'une bourgeoisie dont l'arrogance et l'illégitimité sont devenues éclatantes.

Vous avez abordé le déjà-là communiste dans un entretien⁷ accordé à Elucid en 2019. Peut-on retrouver dans l'après-guerre de quoi se défaire des représentations capitalistes du travail et des retraites ?

On sort du « j'ai cotisé, j'ai droit » de la « solidarité intergénérationnelle » en se désintoxiquant de l'idée que « mon salaire est le fruit de mon travail ». C'est pourquoi il est si important de prolonger le geste de Croizat instituant en 1946 la pension du régime général comme poursuite d'un salaire de référence et non comme contrepartie de cotisations (il supprime toute référence aux cotisations dans le calcul de la pension). Il faut supprimer ce qu'il avait conservé du régime des fonctionnaires en le transposant pour les salariés du secteur privé, à savoir la nécessité d'avoir été subordonné pendant un certain nombre de trimestres (la « carrière complète »). Aller plus loin que lui dans l'acte révolutionnaire qu'il a commencé à poser, le remplacement du « salaire parce que » par le « salaire pour que », suppose la suppression de la condition de carrière. Pas son retour à 37,5 ans. Pas sa réalisation en y intégrant les années d'études ou les périodes de chômage non indemnisé. Pas en garan-

⁷ <https://elucid.media/economie/bernard-friot-travail-salaire-production-course-valeur-capitalisme-mur>

tissant à tous un contrat de travail (ou de formation) entre 18 et 60 ans, car une telle mesure continue à faire du contrat de travail le support du droit au salaire, alors qu'il doit devenir un droit attaché à toute personne majeure, un droit politique exprimant la responsabilité de tout(e) citoyen(-ne) sur la production. Encore une fois, le travail capitaliste nous conduit dans une telle impasse que la conquête de cette responsabilité est fondamentale.

Vous plaidez pour la retraite à 50 ans, une retraite, donc, très différente de la façon dont on l'appréhende aujourd'hui. À quoi ressemblerait la retraite dans ce contexte ?

Ne parlons pas au conditionnel ou au futur. Nombre de retraités témoignent aujourd'hui de la fécondité du travail librement choisi, et c'est pourquoi la classe dirigeante a mis la retraite au cœur de son combat de classe depuis 35 ans. Mais il faut bien préciser ce que j'entends par « travail librement choisi ». Le travail n'est pas l'activité par laquelle, au gré de nos envies ou de nos besoins, nous nous adaptons en permanence à notre environnement immédiat. Le travail est une mobilisation spécifique, à l'échelle territoriale adéquate (y compris internationale), de la science, de la technologie, de l'organisation, au service de la production d'un bien ou d'un service faisant l'objet d'une validation collective. Tout comme celles et ceux que le capitalisme répute « actifs », c'est-à-dire au travail, les retraités ne sont pas en permanence au travail, et tant mieux, car bien des moments et des tâches de notre vie doivent être tenus à l'écart de la production de valeur ! Mais quand ils sont au travail, leur libre travail est une contribution volontaire à une production qui, parce qu'elle est nécessairement collective et parce qu'elle répond à des exigences de contenu et d'efficacité délibérée avec d'autres travailleurs, suppose le respect de règles qui s'imposent à eux.

Pouvez-vous donner un exemple concret de ce que les retraités sont libres de faire et de quelles façons ils peuvent ainsi contribuer à une société plus juste ?

Quand, retraité, j'écris un livre, je ne suis pas livré à ma fantaisie. La définition initiale du contenu, le délai, l'écriture du manuscrit et ses relectures multiples, la recherche de documentation, la présentation dans des séminaires où le texte en cours d'écriture est soumis à la critique de mes pairs, l'inscription de l'ouvrage dans telle collection de tel éditeur, le

nombre de signes, le prix, la recherche de subventions éventuelles, la date et les conditions de sortie du livre, les entretiens et débats qui le feront vivre des mois durant, tout cela fait de mon activité d'auteur un travail. La contrainte, choisie, est omniprésente, la subordination est totalement absente. J'ai le souci que cette production soit validée, que mon petit éditeur indépendant en tire les recettes qui permettent la continuité de son entreprise, mais ni moi ni mon travail n'en dépendent.

Ni moi : je ne dépends nullement de cette validation marchande, car mon salaire de retraité est un attribut de ma personne et non pas le résultat du succès ou de l'insuccès commercial du livre.

Ni mon travail : pas plus d'ailleurs que le marché, l'État n'intervient dans la validation sociale de l'écriture de mon livre comme travail. Avis à ceux qui pensent que la validation sociale du travail ne dépend que du marché ou de l'État. Pourquoi s'obstinent-ils à refuser de voir que la validation sociale, comme c'est évidemment le cas dans l'écriture de chacun de mes livres, est là, mais pas du fait de ces institutions : du fait de la délibération collective de travailleurs. La libre délibération collective de travailleurs présente à tous les moments de la définition, de l'écriture, de la fabrication et de la vie de livres écrits par des chercheurs retraités et publiés par des éditeurs indépendants, voici des prémices magnifiques de la validation sociale communiste du travail, sortie des griffes du marché et de l'État capitalistes.

Depuis treize ans que je suis en retraite, j'ai écrit ou coécrit douze livres (et treize dans quelques mois), et c'est d'ailleurs pour pouvoir me livrer à ce travail de la libre contrainte, socialement validé comme producteur de valeur par d'autres travailleurs, que j'ai pris ma retraite dès que j'ai pu l'avoir complète, à 63 ans. Évidemment qu'à ces douze occasions (et à bien d'autres encore qui relèvent d'autres champs du travail) j'ai produit de la valeur. Est-ce que mon salaire de retraité est la contrepartie de cette valeur ? Non, et cela vaut pour absolument tous les salaires.

Mais si j'ai passé 25 ans de mes recherches à produire le concept de salaire socialisé que j'expose dans Puissances du salariat, c'est pour montrer que le salaire, loin d'être rapporté à la contribution personnelle de la personne, est un tarif conventionnel qui l'inscrit - non sans violences discriminatoires dont elle est victime ou bénéficiaire - dans le travailleur collectif dont elle est partie prenante sans qu'il soit possible d'isoler sa part. Et sans qu'il soit légitime de la nier, comme le capitalisme et son clergé le font avec les retraités

et tous les prétendus inactifs. La pension des retraités n'a pas son origine dans le travail des actifs, les retraités font partie du travailleur collectif. Laissons la statue capitaliste du ratio retraités/actifs et les prières pour qu'elle nous soit favorable à un culte que la République, enfin laïque, enfin fidèle à la loi de 1905, enfin libérée de la religion d'État, ne reconnaitra ni ne subventionnera.

La retraite à 50 ans ainsi conçue permettrait-elle de solutionner des problèmes actuels tels que la mise au ban des séniors ?

J'ai pris un exemple que je connais bien, celui des retraités qui participent notablement au travail de recherche, en tant que retraités (et sûrement pas dans un cumul emploi/retraite, cette institution capitaliste à combattre, car elle réduit et les droits de l'emploi et ceux de la retraite), mais tous (toutes) les retraité(e)s vous donneront d'autres exemples de la fécondité productive du salaire pour le libre travail.

Avec, toutefois, deux bémols majeurs. La recherche publique est un des rares lieux où les retraités continuent à travailler avec leurs collègues, et cela dans le bonheur de continuer une production pas encore totalement sortie de l'autogestion malgré les entreprises de domestication initiées par la loi Péresse de 2009 et ses suites. Poursuivre sur les lieux où il se mène un travail émancipateur : voilà deux chances très minoritaires pour les retraités, comme je l'analyse dans *Prenons le pouvoir sur nos retraites* quand je traite du bénévolat associatif.

D'une part, dans trop d'emplois à faible qualification bien qu'ils soient décisifs, comme l'a montré le confinement, les travailleurs - qui sont le plus souvent des travailleuses - sont mis sur la touche comme seniors dès qu'ils ont 45 ou 50 ans : voués aux Contrats à durée déterminée et au temps partiel, licenciés les premiers en cas de licenciements collectifs, écartés de la formation professionnelle, invités à devenir auto-entrepreneurs ou prestataires de l'entreprise, de sorte qu'à 60 ans il n'y a plus que 52 % des personnes qui sont dans l'emploi alors qu'elles devront attendre jusqu'à 62 ans pour avoir droit à pension, voire 67 ans si elles veulent éviter la décote alors que leur pension est déjà largement amputée faute de carrière complète. Pour supprimer le scandale des seniors (dont je montre qu'il est symétrique de celui de l'insertion des jeunes), il faut la retraite à 50 ans, c'est-à-dire le salaire attaché à la personne et non plus à l'emploi, porté au salaire moyen (2500 euros nets mensuels aujourd'hui) s'il est inférieur, sans condition de carrière.

D'autre part, les retraités sont aujourd'hui exclus des entreprises ou des services publics et confinés dans le bénévolat associatif. Le cordon sanitaire du bénévolat nie que les retraités sont payés alors qu'évidemment ils le sont (mais la religion capitaliste est là, qui fait croire qu'une personne libérée du salaire à la tâche, titulaire de son salaire, n'est pas payée, elle est « bénévole ») et les confine dans la marge du travail associatif : il importe que les titulaires d'un salaire pour le travail libre ne contaminent pas les travailleurs encore soumis au travail subordonné ! C'est pourquoi une bataille communiste pour la retraite doit faire des cinquantenaires devenus titulaires de leur salaire des salariés non licenciables et responsables de l'auto-organisation du travail dans les entreprises et les services publics, contre les directions et les actionnaires. C'est évidemment une toute autre pratique de la retraite, droit de souveraineté sur la production au cœur même des lieux de travail grâce au salaire de la liberté. Souveraineté à généraliser à toutes les personnes majeures en faisant du droit politique au salaire un objet central de tous les conflits sociaux.

Veille internationale

Alberta

La première ministre Danielle Smith a fait connaître sa volonté de séparer sa province du Régime de pension du Canada (RPC) afin que l'Alberta administre son propre régime. D'un côté, un rapport commandé par le gouvernement albertain affirme que la province aurait droit à un peu plus de la moitié des actifs du RPC, soient 334 G\$; de l'autre, l'Office d'investissement du RPC situe la part revenant aux Albertains à une fourchette d'entre 12 % et 20 % de la valeur totale du RPC. Un récent sondage lancé par le gouvernement de l'Alberta ne demandait pas aux citoyens de cette province s'ils désiraient quitter le RPC, ce qui a valu au gouvernement plusieurs critiques provenant l'opposition.

https://www.benefitscanada.com/pensions/governance-law/alberta-opposition-creates-counter-survey-on-provinces-unicorn-plan-to-quit-cpp/?utm_source=EmailMarketing&utm_medium=email&utm_content=benefitscanada.com&utm_campaign=Benefits-Canada-Daily-Newsletters&oft_id=122716299&oft_k=brBkWfvH&oft_lk=aGRNM7&oft_d=638315969230200000&fpid=858506&m32_fp_id=cvookZ&ctx=newsletter&m32_fp_ctx=DI_MASTER_Relational

États-Unis

Les régimes de retraite des employés de la ville de New York et de l'état de l'Oregon ont lancé une poursuite judiciaire contre le réseau Fox News relativement à sa couver-

ture de la campagne présidentielle américaine de 2020. Les plaignants soutiennent que les gestionnaires et les membres du conseil d'administration ont fait preuve de laxisme en matière d'éthique journalistique. Selon eux, la couverture politique du réseau s'apparentait à une campagne de désinformation et exposait ce faisant la Fox à des poursuites judiciaires, causant ainsi préjudice à ses actionnaires. Les régimes de retraite de la ville de New York possèdent des parts pour environ 28 millions USD et l'état de l'Oregon pour environ 5 millions USD.

<https://www.cnn.com/2023/09/12/media/fox-corporation-new-york-city-oregon-lawsuit/index.html>

France

La réforme des retraites devient concrète. Parmi les 31 textes réglementaires prévus pour l'application de la réforme des retraites, pour l'instant, 18 ont été publiés au *Journal officiel*. Les décrets concernent notamment : la suppression de quatre régimes spéciaux (Régie autonome des transports parisiens, des industries électriques et gazières, des clercs et employés de notaires et de la Banque de France) ; la revalorisation des pensions minimales et la création de l'assurance vieillesse des aidants.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16717>

Royaume-Uni

Le premier ministre britannique, Rishi Sunak, appuie la méthode d'indexation des rentes (le plus élevé entre 2,5 %, la hausse moyenne des salaires ou la hausse des prix à la consommation) du régime public et annonce que les retraités peuvent s'attendre à une hausse de leurs pensions d'environ 8 % l'année prochaine. Le coût de cette mesure se situe autour de 2 milliards de livres sterling pour l'augmentation de 2024.

<https://bmmagazine.co.uk/news/retirees-to-receive-an-8-boost-to-pensions-as-rishi-sunak-commits-to-triple-lock/>

Organisations internationales

Il est difficile d'évaluer si les gestionnaires de fonds sont de plus en plus nombreux à se diriger vers un objectif zéro émission nette ou s'ils s'en éloignent. Un récent rapport de la firme InfluenceMap indique que les gestionnaires de fonds stagnent ou s'éloignent de l'objectif zéro émission nette d'ici 2050. Les gestionnaires de fonds européens avaient les meilleures pratiques en la matière.

<https://www.corporateknights.com/category-finance/the-incredible-shrinking-climate-ambitions-of-the-worlds-largest-asset-managers/>

Ressources documentaires choisies sur Bernard Friot

Ouvrages récents

Prenons le pouvoir sur nos retraites (La Dispute, 2023)
Retraites : généraliser le droit au salaire, avec Nicolas Castel (Le Croquant, 2022)

En travail, conversations sur le communisme, avec Frédéric Lordon (La Dispute, 2021)

Puissances du salariat (Seuil, 2021)

Un désir de communisme. Entretiens avec Judith Bernard (Textuel, 2020)

Quelques conférences et interventions en ligne

Bernard Friot : et pourquoi pas la retraite à 50 ans ?
<https://www.youtube.com/watch?v=7bc3VVukW1g>

Prenons le pouvoir sur nos retraites.
L'appel de Bernard Friot aux Français
<https://www.youtube.com/watch?v=XLbgaWSkwZw>

Réforme des retraites : entretien avec Bernard Friot, sociologue et économiste
<https://www.youtube.com/watch?v=ItWy6QReNXQ>

Conférence de Bernard Friot - L'enjeu des retraites
<https://www.youtube.com/watch?v=nmEdd3ShBbo>

Le Bulletin de la retraite



L'Observatoire de la retraite publie un bulletin de la retraite afin d'améliorer les connaissances du grand public et de soutenir l'action des organismes qui y interviennent.

N° 57 - 2023

Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC)

10555, avenue de Bois-de-Boulogne CP 2006 - Montréal, Québec H4N 1L4 (514) 380-8916 - www.irec.net

Directeur général : Robert Laplante

Rédacteurs du Bulletin de la retraite :

Riel Michaud-Beaudry, François L'Italien

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec